prend la discussion relative à la prohibition, les relations commerciales entre les Etats-Unis et l'Union des Soviets, les problèmes résultant de la dépression économique, et le régime de la représentation des Etats-Unis à l'étranger.

Dans l'accomplissement des devoirs ordinaires qui lui incombent, la Légation a continué d'exercer sa bienveillance en tout ce qui concerne les intérêts des Canadiens individuellement. Les modifications apportées au tarif, dans l'un et l'autre des pays, ont donné lieu à un nombre extraordinaire de demandes d'information d'ordre commercial. Plusieurs cas de Canadiens aux Etats-Unis, condamnés à la déportation, ont été étudiés et ont fait l'objet d'une représentation auprès des autorités compétentes chaque fois que la chose a été jugée utile. Les demandes d'information d'ordre personnel, les griefs relatifs à l'immigration, les pensions, les appels à la clémence, les saisies douanières, les passeports, etc., sont autant de questions que la Légation a étudiées ou qu'elle a soumises aux autorités compétentes.

Paris:

Au cours de sa deuxième année d'existence comme Légation, la représentation diplomatique canadienne à Paris s'est occupée, dans une mesure grandissante, de questions et de demandes d'information intéressant le Canada et les Canadiens, ainsi que du développement des relations amicales entre la France et le Canada. Une preuve de l'étendue et de la diversité des activités de la Légation se trouve dans le résumé de ses devoirs officiels accomplis au cours de l'année écoulée. Une correspondance diplomatique s'est engagée entre les Gouvernements du Canada et de la République française et des rapports ont été adressés au Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures touchant, entre autres, les questions suivantes: la classification douanière française des produits canadiens, l'exemption réciproque de la double imposition en ce qui concerne les bénéfices réalisés dans les affaires d'armement maritime, la réglementation visant l'importation du blé canadien en France, la double imposition des banques et des établissements industriels, la négociation d'un Accord postal entre le Canada et la France, l'allocation des longueurs d'ondes radiotélégraphiques sur le continent d'Europe ainsi que les droits et règlements de pêche.

La Légation, directement ou indirectement, à diverses occasions, a pris part aux cérémonies de caractère international et s'est préoccupée des visites officielles, de la délivrance de visas diplomatiques et de l'accueil des visiteurs canadiens en France. La colonie permanente de Canadiens habitant la France et les nombreux groupes d'étudiants poursuivant leurs études à Paris, vont chercher à la Légation aide et conseil dans toute affaire requérant une assis-

tance quasi-consulaire.

Au cours de l'année, le personnel de la Légation a été invité à compléter la représentation canadienne à maintes conférences internationales, y compris: la Conférence sur la codification du droit international qui s'est réunie à La Haye du 12 mars au 13 avril 1930, et, à laquelle, assistaient l'honorable Philippe Roy et le Conseiller de la Légation, le premier à titre de Chef de la délégation canadienne et le second comme délégué technique; la Conférence concernant la limitation des armements navals à Londres où M. Roy remplaça le ministre de la Défense nationale comme premier délégué canadien et signa,